

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 27 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 27 mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 21 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 3

Votants : 25

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, M. HAURY, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme TEYSSIER, M. VIAL,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme BONNEFOY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme SANDRON : Pouvoir donné à M. MARCON

EXCUSES :

Mme JANISSET
M. VALEYRE
Mme TARERAT

ABSENTS :

M. BLANCHARD
Mme BENABDESLAM
Mme VILLEVIEILLE

n° 20250527_D_066

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

**Objet : Création
d'une salle dédiée à
la pratique de
l'escalade à Aurec
sur Loire : Avenants
aux marchés de
travaux**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver les avenants de travaux suivants, pour les marchés de travaux type « Exécution » passés par une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique au 1^{er} avril 2019, dans le cadre la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade,

- Avenant N°1 : Lot 3 Charpente Métallique

Titulaire du marché : Entreprise GRAVY

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	35 715,00 €
- Montant TTC :	42 858,00 €

Travaux supplémentaires : dépose de deux ventilateurs en toiture

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 1 000,00 €
- Montant TTC :	+ 1 200,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 :	+ 2,80 %
--	----------

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	36 715,00 €
- Montant TTC :	44 058,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20250527-20250527_D_066
Reçu le 07/10/2025

- Avenant N°1 : Lot 8 Electricité

Titulaire du marché : Entreprise FRAISSE & Fils

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	29 960,00 €
- Montant TTC :	35 952,00 €

Travaux supplémentaires : Ajout d'un point lumineux

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 399,00 €
- Montant TTC :	+ 478,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 1,33 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	30 359,00 €
- Montant TTC :	36 430,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les avenants de plus-value aux marchés de travaux pour :
 - o le lot N°3 d'un montant de 1 000,00 € HT à passer avec l'entreprise GRAVY,
 - o le lot N°4 d'un montant de 4 681,00 € HT à passer avec l'entreprise TECHNIC TOITURE,
 - o le lot N°5 d'un montant de 1 232,00 € HT à passer avec l'entreprise METALLERIE DE L'ARZON,
 - o le lot N°8 d'un montant 399,00 € HT à passer avec l'entreprise FRAISSE,
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250527-20250527_D_066B-DE
Reçu le 07/10/2025